



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2021-09005

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2021-09-02-00001 - DDFIP Délégation de signature du responsable du service départemental des impôts fonciers (SDIF) (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-09-02-00001

DDFIP Délégation de signature du responsable  
du service départemental des impôts fonciers  
(SDIF)

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DES  
IMPÔTS FONCIERS (SDIF) D'INDRE-ET-LOIRE**

Le(a) responsable du Service départemental des impôts fonciers d'Indre-et-loire,

Vu le code général des impôts, annexe II article 408 et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
GATILLON Damien	LARROQUE Lidwine	LEFILLASTRE Marc

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
BERTHONNEAU Véronique	SAUVESTRE Sophie	Lambierge Isabelle
MONARD Nadège	NUSSBAUM Jérémy	DUBARRY Christel
RACOFIER Cyril	LE NEZET Ronan	CONEJERO Géraldine
GASQUET Brandon	NAUD Laurent	FOURCADE Rémy

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
PIVOT Melissa	BERTHELOT Alexandre	GUILMET Véronique
LANDEAU Christophe	LEGRAND Violette	
BONNET Ariane	CUSSET Chelsea	

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
GATILLON Damien	MONARD Nadège	LE NEZET Ronan
LARROQUE Lidwine	RACOFIER Cyril	
LEFILLASTRE Marc	NAUD Laurent	

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A Tours, le 2 septembre 2021

La responsable du Service départemental des impôts fonciers,  
Magali MUSSEAU, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques